

Appel à la mobilisation le 10 mars

→ La CFDT reste en désaccord avec la proposition de loi qui remet en cause les 35 heures :

Parce que ce texte :

- est contre l'emploi ;
- dégrade les conditions de travail ;
- renforce les discriminations dont sont victimes les salariés des PME/TPE concernant la rémunération des heures supplémentaires ;
- évacue les négociations sur les salaires.

Ces mesures s'ajoutent à la suppression du lundi de Pentecôte, premier coup dur porté à la RTT, d'autant plus injuste qu'il ne touche que les salariés !

→ La CFDT se bat pour faire reculer cette proposition de loi :

- elle agit avec précision et pragmatisme en présentant des propositions d'amendements pendant le débat parlementaire ;
- elle agit également sur les lieux de travail pour que les salariés fassent entendre leur voix, pour faire bouger le gouvernement et montrer au patronat que toute évolution du temps de travail doit être négociée.

→ La CFDT réaffirme que le pouvoir d'achat doit être augmenté :

En mettant en avant l'illusion que les salariés pourraient gagner plus en travaillant plus, le gouvernement a soulevé de fait le problème de l'évolution des rémunérations.

Augmenter le nombre d'heures supplémentaires est une mauvaise réponse à une juste aspiration des salariés.

Il faut donc ouvrir immédiatement des négociations sur les salaires !

Le 10 mars, la CFDT appelle à des actions locales, des rassemblements et des arrêts de travail dans les entreprises pour dénoncer cette loi et soutenir ses propositions.